

Tableau des Superficies	
N° lots	Superficies
1	350 m ²
2	403 m ²
3	445 m ²
4	402 m ²
Lot A	200 m ²
Lots B1.B2	27 m ²
	1827 m ²

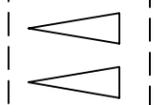
 Zone ou les chênes seront conservés

 Arbres divers à supprimer ou à conserver ou à replanter sur les lots concernés (Oliviers)

Valeur des limites:
Les limites résultent de l'état des lieux et de l'application du parcellaire cadastral. Toutes les limites n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire.

Nota:
Les altitudes sont rattachées aux systèmes général de la France IGN 69.
Les coordonnées sont rattachées aux systèmes général de la France RGF 93-CC44.

LEGENDE :

-  Périmètre de l'Opération
-  Axe du profil en long
-  Voirie et espace vert bassin Commun et indivis aux lots 1 à 4
-  Recul de 6.00m depuis l'axe de la voie à créer
-  Parkings privés non clos à la charge de l'acquéreur

ZONES CONSTRUCTIBLES

-  Zone d'implantation de l'habitation. Hauteur totale maxi 10m (au faîtage). 7m (à l'égoût ou à l'acrotère).
-  Possibilité de construction en limite séparative. Hauteur totale maxi 3.50m (au faîtage).
-  Servitude de passage et tréfonds réciproque pour les lots 2 et 3
-  Servitude de tréfonds réseau EU (largeur 1.50m) à constituer pour l'habitation existante partie détachée de la parcelle AV 39 si raccordement sur la station de refoulement commune du lotissement.

